



Commune  
de  
MAZAMET

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 23/03/2026

ID : 081-218101632-20260223-2026\_DEL04\_1-BF



## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 février 2026

2026 / 01 / 04

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

### Conseillers Municipaux

EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 23
REPRESENTES	: 08
ABSENTS	: 02
VOTANTS	: 30

Date de Convocation : 17 FEVRIER 2026

Date d'Affichage : 17 FEVRIER 2026

Secrétaire de Séance : Michel BERBESSOU

### Étaient présents :

FABRE Olivier, AMALRIC André, MAUREL Agnès, PÉNÉLA Wilfried, ALBERT Corine, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BANCAL Philippe, BERBESSOU Michel, MONNIER Laurent, CHABBERT Cécile, ARMERO Séverine, ESTRABAUD Josiane, CÈNES Alexandre, ASSÉMAT Chlotilde, CAUQUIL Fabrice, ORIVÈS Elizabeth, BRIANT Jean-Michel, MARTY-MARINONE Evelyne, CASTAGNÉ Chantal, ESTRABAUD Guy, CARAGUEL Fabienne, CÈNES Frédéric.

### Étaient absents représentés :

ROUQUETTE Françoise par ALBERT Corine  
BARENS Janine par AMALRIC André  
ROQUES Christine par BANCAL Philippe  
GORIN Serge par LOUP Karine  
KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José par ESTRABAUD Josiane  
LAFONT Stéphanie par ARMERO Séverine  
IOUALALEN Valentin par BERBESSOU Michel  
BORIES Pascale par ASSEMAT Christophe

### Étaient absents :

MARTIN Michel  
PUECH Benoît

**OBJET : Exercice 2025 - Vote du Compte financier Unique CFU du Budget du lotissement SECTEUR EST dit lotissement de la Clauze.**

## Le Conseil Municipal,

Réuni sous la présidence de Monsieur André AMALRIC, Adjoint au Maire, délibérant sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 dressé par Monsieur Olivier FABRE, Maire de la Ville de Mazamet,

Considérant que cette affaire a été présentée au cours de la Commission Municipale « *Finances - Intercommunalité - Ressources humaines - Administration générales* » du mercredi 18 février 2026,

Vu la présentation au Conseil Municipal du diaporama et de la note de présentation synthétique explicitant le contenu officiel de la maquette du Compte Financier Unique exercice 2025 du Budget du lotissement SECTEUR EST dit lotissement de la Clauze,

Le Conseil Municipal constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte administratif relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, Monsieur le Maire quitte l'assemblée et ne prend pas part au vote.

## Le Conseil Municipal,

**Se prononce** sur l'adoption du Compte Financier Unique, exercice 2025, du Budget du Lotissement SECTEUR EST dit lotissement de la Clauze :

- Adoption du Compte Financier Unique

Pour : 30

Contre : 00

Abstention : 00

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Pour extrait conforme,

**Le Secrétaire de séance,**



**Michel BERBESSOU**



**Le Maire,**



**Olivier FABRE**

Acte télétransmis en Sous-Préfecture  
Et certifié exécutoire le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.